

La Citadine



- 5 véhicules gratuits mis à la disposition des Aînés pour tout déplacement dans la commune.
- **Prendre rendez-vous auprès du Service des Personnes Retraitées.**
- Les véhicules sont en circuit du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 16 h 30. Sur la période méridienne, priorisation des rendez-vous médicaux. Le samedi de 9 h à 12 h (pour le marché).

Nos engagements éthiques

Le service adhère aux principes de la « Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante ».

Il s'engage tout au long des prestations à :

- Respecter la personne et ses droits fondamentaux.
- Respecter ses biens.
- Respecter sa culture, son choix de vie.
- Respecter la confidentialité des informations reçues.

SERVICE DES PERSONNES RETRAITÉES

19, promenade des Prés - 91150 ÉTAMPES

Tél. : 01 64 94 55 72

www.etampes.fr

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

**Fermeture au public le lundi matin
mais accueil téléphonique.**

Imprimerie municipale d'Étampes. ©Adobe Stock.

SPR

Service des Personnes Retraitées

Pour ne plus être seul(e)



Aide à domicile
Port de repas
Transport
Télé-assistance
Aide sociale
Instruction dossier pour entrée en EHPAD

N° SIRET 260 202 874 00012



Le port du repas



- Un déjeuner peut vous être livré du lundi au vendredi pour 6,90 € et/ou un complément pour le dîner pour 1,50 €.

Les titres de transport

Pour les personnes non imposables et âgées de 65 ans et +.

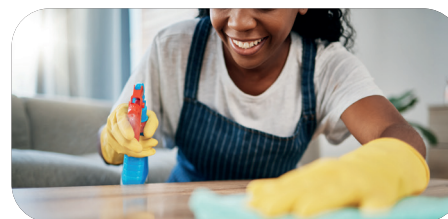
Le Passe Navigo Améthyste

Il permet aux personnes âgées, anciens combattants et personnes handicapées de voyager sur les zones 1 à 5.

100 € pour les zones 3 à 5.
300 € pour les zones 1 à 5.



L'aide à domicile



Pour bénéficier de l'aide à domicile, vous devez contacter le Service des Personnes Retraitées afin qu'un visiteur de secteur se rende à votre domicile pour évaluer vos besoins et constituer un dossier de prise en charge auprès de votre caisse de retraite principale.

L'aide à domicile assure les missions suivantes :

- Entretien du cadre de vie.
- Entretien du linge.
- Courses.
- Préparation des repas.
- Aide à l'insertion sociale.
- Actions de prévention.
- **Accompagnement à la vie sociale et relationnelle.**
- **Aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne** qui ne font pas l'objet d'une prescription médicale (toilette, habillage, aide à la prise des repas).

Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de travailleurs, le prestataire de service reste l'employeur.

1 heure d'aide à domicile sera facturée selon le tarif en vigueur.

La télé-assistance

- De jour comme de nuit, la télé-assistance est un bon moyen d'être rassuré.
- Au moindre incident, ce service offre la garantie de recevoir une aide ou un secours dans les meilleurs délais.
- Le dossier de demande est à compléter au Service des Personnes Retraitées.

